

# AAMTI FORMATION

## RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE DES CONSTRUCTEURS

### Module 2 PERFECTIONNEMENT

#### Objectif(s) de la formation

- Perfectionner les connaissances générales sur la Responsabilité et l'assurance des constructeurs
- Savoir mettre en oeuvre ses mécanismes dans le procès d'assurance-construction.
- Connaître les délais, les voies de recours et actualiser ses connaissances.

#### Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

#### Moyens pédagogiques

Séance de formation en présentiel et en visioconférence, support pédagogique papier et numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

#### Équipements pédagogiques

Support pédagogique papier et numérisé, calendrier de formation, projection Powerpoint par partage d'écran

#### Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence

#### Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

#### Contact

**AAMTI FORMATION**  
01 46 22 52 20  
af@aamtiformation.fr

#### Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

#### Prérequis

Pas de prérequis

#### Durée de la formation

1 demi-journée – 9h à 13h15 (4h15)

#### Date(s) de la formation

05/04/2023

#### Lieu de la formation

Au choix en présentiel\* ou en visioconférence au Centre Jouffroy - 70 Rue Jouffroy d'Abbans Paris

\* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

#### Intervenant(s)

##### Maître Juliette MEL

Avocat au Barreau de Paris, Avocat Associé M2J AVOCATS, Docteur en droit, Auteure du livre "Responsabilité des constructeurs : panorama complet des règles de procédure en matière de responsabilité des constructeurs" édition Gualino 2022.

#### PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

##### Matinée : 9h00 - 13h15

NIVEAU : MOYEN/ CONFIRME

Actualité importante de la jurisprudence

##### LE PROCES D'ASSURANCE CONSTRUCTION

- Principales règles de procédure.
- La gestion des délais (péremption, prescription...).
- Les acteurs du procès :
  - . Qui est constructeur ?
  - . Les successions du droit à agir au gré de la vente de l'immeuble.
- Articulation Dommages-ouvrage et procédures.
- Grands principes et précaution de gestion du procès construction.
- Les garanties des assureurs/ leur mise en cause.
- Questions des participants.

CONCLUSION

#### Tarif par formation

**Prix adhérents AAMTI : 207,00 € TTC**  
(172,50€ HT - 20% TVA)

**Prix non-adhérents : 255,50 € TTC**  
(212,92€ HT - 20% TVA)

#### Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)
- OPCO pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

#### Modalités Inscriptions

En ligne sur [www.aamtiformation.com](http://www.aamtiformation.com) ou sur [www.avocat-immobilier.fr](http://www.avocat-immobilier.fr)

##### Rubrique Formations

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez soit avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site.

Soit en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur [www.avocat-immobilier.fr](http://www.avocat-immobilier.fr), en l'adressant par voie postale avec votre règlement

(Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation est prise en compte dans le cadre de la formation continue de la profession des avocats pour une durée de 4h15.



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52



Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

Déclaration d'activité de formation de AAMTI FORMATION SCIC Société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée, à capital variable enregistrée sous le numéro 11 75 61843 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France. Siret : 892 472 689 000 17